

Un des descendants de Jean de La Mure, Antoine de La Mure, acquit la charge de tabellion de Saint-Maurice et fut plus tard nommé capitaine châtelain de Saint-Maurice, le Verdier, Verney et Villerest ; il avait épousé Sybille de Foudras et avec la dot de sa femme avait acheté la seigneurie de Château-Bas, — plus probablement Chantois-Bas, — fief de franc alleu, dans le mandement de Saint-Maurice, composé de « la maison ancienne, appelée *Château bas*, dîmes, étangs, terres, prés, rentes nobles, de terres à la tâche, à la quatrième, cinquième et sixième gerbe, la haute, moyenne et basse justice sur la maison du curé de Dancé, et un moulin appelé d'Albonat, sur la rivière de Loire. »

C'est le premier de cette maison qui soit anobli dans les actes du temps (1). Dans la suite, cette famille se divisa en deux branches, dont l'une, l'aînée, prit le titre de Biénavent, seigneurie de l'Anjou, et l'autre, celui de Chantois.

Le premier représentant de la branche aînée fut Pierre de La Mure, seigneur de Biénavent. Vers 1550, il laissa tous ses biens à son fils Mathieu de La Mure, le premier qui joignit à ses titres celui de seigneur de Changy, seigneurie dont il fit vraisemblablement l'acquisition vers 1569 : (nous avons parlé de ses exploits contre les protestants au

---

(1) A la même époque vivait Jean de la Mure qui, le 3 avril 1571, acquit du chapitre, pour la somme de mille livres, les cens, servis et droits de justice sur Changy, Chevenez et Jœuvre. La même année il acheta pour 2.054 livres, les dîmes possédées par le chapitre à Cordelle et à Saint-Maurice. Cette vente était consentie pour payer les 2.400 écus d'or, imposés sur les chanoines, pour leur quote-part des 50.000 écus que le Pape avait accordés au Roi de France sur les biens du clergé... « pour être employés aux frais de la guerre contre les hérétiques rebelles... »

*Bullaire de la cour de Rome. Acte pontifical du 24 novembre 1568.*